ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois de règlement

Question écrite n° 125318

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la proposition de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale dans le rapport n° 3544 sur le projet de loi (n° 3507) de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010. Une des propositions de la commission pour le rapport « Justice » est la suivante : introduire un indicateur portant sur l'efficacité de l'administration pénitentiaire en matière de lutte contre la récidive, sur le modèle de l'indicateur sur la part de jeunes n'ayant ni récidivé ni réitéré, qui existe pour la protection judiciaire de la jeunesse. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître comment le ministère prévoit de mettre en oeuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 125318
Rubrique : Finances publiques
Ministère interrogé : Justice et libertés
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13492
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)